



16-25

**Département du Doubs
Mairie de BADEVEL
16 Grande Rue – 25490 BADEVEL**

Membres en exercice : 15 - Présents : 11 - Procurations : 2 Votants : 13

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09/05/2025**

Date de convocation

02 mai 2025

Date d'affichage

02 mai 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GOMES Samuel, Maire.

L'an deux mil vingt cinq, le 09 mai, le conseil municipal étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Samuel GOMES, Maire.

Étaient présents : M. Samuel GOMES, Mme Joëlle TSCHUDI, M. Pascal GALLIOT, M. Fabien BARI Mme, M. Azzedine AZZOUG, M. Jean-Pierre BAILLY, M. Sébastien GADOT, M. Aurélien LEY, M. Quentin ROSSÉ, Mme Armelle LE GAL, M. Jacques VESIN.

Étaient absents excusés avec procuration : Mme Catherine GRANDCLÉMENT (donne procuration à Mme TSCHUDI) Nadège ZIMMERMANN (donne procuration à M. GADOT),

Étaient absents : Pamela GRIDEL, Christian CHOUET.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Sébastien GADOT

**APPROBATION DU COMPTE FINANCIER (CFU) 2024
ANNULE ET REMPLACE LA PRÉCÉDENTE
Délibération N°16-25**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la commune de BADEVEL;

Vu le CFU 2024 de la commune de BADEVEL;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de la doyenne de l'assemblée désignée, Madame Joëlle TSCHUDI, 1ère adjointe.

Considérant le CFU présenté et résumé comme dans le Tableau figurant ci-après par le doyen de l'assemblée :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	2 464 345.600	445 254,45	2 909 600.05
	Recettes réalisées	487 571,14	522 539,62	1 010 110,76
	Restes à réaliser	1 271 281.00	0	1 271 281.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	2 513 410.05	510 276,53	3 023 686.58
	Dépenses réalisées	167 127,96	476 512,03	643 639,99
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	320 443,18	46 027,59	366 470,77
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	30 738,00	137 449,11	168 187,11
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	351 181,18	183 476,70	534 657,88
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	1 271 281,00	0,00	1 271 281,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	1 622 462,18	183 476,70	1 805 938.88

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par

- Voix Pour : 12
- Voix Contre : 0
- Abstention : 0

Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 de la commune de BADEVEL,

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré en séance le 09 mai 2025

Pour copie conforme

Certifié exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Montbéliard
le 10 mai 2025 et publication ou notification le 10 mai 2025

Le Maire,

The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE DE BADEVEL' with the number '25490' and a coat of arms. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink.

Samuel GOMES